snalc

Orléans-Tours

Septembre/Octobre/ Novembre 2019

Bulletin n° 7

Notre site académique :

www.snalc.fr/orleans-tours

Le SNALC au chevet d'une école abîmée

Le SNALC, syndicat indépendant des partis politiques, juge un ministre sur ses actes et non sur son idéologie, réelle ou supposée. Les faits montrent que Jean-Michel BLANQUER a réussi l'an dernier le tour de force de produire autant de réformes calamiteuses que ses pires prédécesseurs :

- **la réforme du lycée**, qui ne touche guère à une seconde concentrant les difficultés, mais bouleverse la première et la terminale, en créant un lycée général uniformisé, avec des disciplines en concurrence, des programmes infaisables, des orientations compliquées, des mathématiques sorties du tronc commun, etc…
- **la réforme du baccalauréat**, avec une évaluation locale permanente, aux modalités floues. Pourtant, les épreuves en première se déroulent cette année. Il faudrait songer à en donner le mode d'emploi aux élèves…
- **la réforme du lycée professionnel**, qui ne résout pas ses problèmes (notamment le chronophage CCF), mais le déprofessionnalise !
- **l'absence totale de dialogue social**, avec le refus du ministre de discuter des réformes, engendrant un mouvement social d'ampleur en 2018-2019, minimisé jusqu'au ridicule, et contourné par des expédients aussi radicaux que scandaleux, comme l'attribution de notes arbitraires à certains candidats au baccalauréat.
- **l'absence de revalorisation de nos métiers, alors qu'une réforme des retraites est lancée**, et qu'elle peut, de l'avis même du Président de la République, pénaliser lourdement les enseignants.
- **la loi de transformation de la fonction publique, qui entraîne la destruction brutale de garanties acquises depuis des décennies** : les commissions paritaires n'examineront plus préalablement les mutations et promotions des agents. Les erreurs ne pourront plus être corrigées. L'opacité est garantie.
- **l'absence de remise en cause de réformes précédentes qui posaient problème** : PPCR, réforme du collège…

Même si les discours du ministre dépeignent un monde merveilleux, il semble prendre conscience de l'année noire que les enseignants viennent de vivre, d'où son annonce d'une hausse royale de la rémunération de 300 € brut en moyenne… *20 € net par mois !*

Le SNALC, reçu en audience par le ministre le 26 août, lui a rappelé nos points de désaccord et nos propositions. Le SNALC, syndicat représentatif qui veut aider concrètement la profession, participera à toutes les réunions auxquelles il sera convié, pour apporter des corrections sur tout ce qui pose problème.

Vous pouvez compter sur le SNALC pour porter votre voix sans compromission !

François TESSIER
Président du SNALC Orléans-Tours

Sommaire

Page 2
Mutations intra

Page 3
Rendez-vous de carrière

Page 4
- Adhésion
- Revendications salariales
- Calendrier
- « SNALC écoute »

Qui contacter ?

Par téléphone :

François TESSIER Président académique 06 47 37 43 12 (7j/7)
Laurent CHÉRON Secrétaire académique 02 38 54 91 26

Par courriel :

section académique : snalc.orleanstours@wanadoo.fr

sections départementales : SNALC18@gmail.com SNALC28@gmail.com
SNALC36@gmail.com SNALC37@gmail.com
SNALC41@gmail.com SNALC.loiret.45@gmail.com

2019 : des mutations intra-académiques difficiles

L'académie d'Orléans-Tours reste une académie d'accueil de collègues en début de carrière, mais la lecture des barres ci-dessous montre que le mouvement intra-académique 2019 est en rupture avec les précédents.

Certes, le barème national 2019 a partout revalorisé l'ancienneté de poste, ce qui a fait mécaniquement monter les barres. Mais la réforme du lycée, en supprimant des postes, a rendu également les mutations plus difficiles : le nombre de mutations a baissé de 10 % entre 2018 et 2019, malgré les efforts des services rectoraux pour limiter les suppressions de postes. Enfin, le maintien d'un nombre élevé de collègues arrivant du mouvement interacadémique a favorisé la hausse des barres, et l'affectation sur zone de remplacement des collègues aux plus faibles barèmes.

Quelques précisions sur le barème	Quelques conseils pour faire ses vœux

Pour éviter de participer à ce mouvement complexe à l'aveugle, le SNALC Orléans-Tours vous invite à bien consulter ses conseils en ligne :

https://www.snalc.fr/orleans-tours/menu/89/page/1/page/1/

Et, ceci fait, à prendre contact avec nos commissaires paritaires qui sont à votre service pour répondre à vos questions :

BARRES MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE 2019												
DISCIPLINES	Dpt 18	Dpt 28	Dpt 36	Dpt 37	Dpt 41	Dpt 45	ZR 18	ZR 28	ZR 36	ZR 37	ZR 41	ZR 45
Allemand	14	14	21	244,2	294,2	62		14	28	372,2	88	54
Anglais	14	14	34	304,2	101	28	14	14	148	204,2	34	14
Arts appliqués		75				21						
Arts plastiques	650	81		383,2	291,2	381,2		44,2				
Biochim.-Génie bio.	470,2					41						
Chinois		14										
Documentation	104	165	144,2	504,2	172,2	220					28	
Eco. gestion com.	14			1204,2	244,2	41					678	
Eco. gestion compta.	224,2	21			35	658						
Eco. gestion mark.	109		383	144,2		44,2						
Education musicale		192	204,2	623,2		104,2		28				14
EPS	104,2	14	204,2	204,2	193	44,2		104,2		231,2	1788	506
Espagnol	54	49	104,2	171	164	102	14	14	211,2	104,2	35	101
Histoire-Géographie	104,2	164	244,2	754	341,2	204,2	14	14	14	304,2	21	88
Hôtellerie tech. culin.							526				68	
Industrie graphique				214								
Italien		54	1760	34								
Lettres classiques	35	14	761	1192	111	151,2						
Lettres modernes	164	41	453	586,2	185	90	14	14	14	212,2	14	14
Mathématiques	258,2	41	164	850,2	351,2	61	14	14	82	54	14	14
Philosophie	14	14	14	603	14	104,2	55	14		204,2		55
S2I architecture										231,2	35	14
S2I énergie		14		14		21						
S2I numérique		123										
S2I mécanique	44,2			14	44,2	42						
SVT	254,2	44,2	1592,2	364,2	254,2	165		14	104,2	164	244,2	141
SES	14		1885,2	204,2	54	14	14	14	14	14	14	14
STMS					171	44,2						
Sciences physiques	672	44,2	164	339,2		204,2		14		374,2	254,2	164
Technologie	376	212	69	64,2	271,2	206,2						

Le rendez-vous de carrière : un moment à bien préparer

Depuis la réforme des carrières dans le cadre du PPCR, il n'existe plus que 3 rendez-vous de carrière. C'est très peu. Les appréciations portées dans la grille d'évaluation comme les appréciations littérales sont donc importantes.

Les conséquences du rendez-vous de carrière ne sont pas tant financières (les avancements accélérés représentent un gain limité) **que dans le regard que l'Institution porte sur vous**. Des appréciations très négatives placent l'agent en position difficile si jamais un conflit venait à advenir avec la hiérarchie ou des usagers. C'est donc ce qu'il faut éviter.

Le SNALC Orléans-Tours vous recommande :

- De ne jamais refuser le rendez-vous de carrière
- De bien le préparer en remplissant soigneusement le document de référence, votre CV iProf, et les éléments qui permettent de rendre compte de votre travail (cahiers de texte…) ; enfin, même si cela va de soi, vous devez également bien préparer la séance au cours de laquelle vous serez inspecté et les entretiens.

Si vous avez un rendez-vous de carrière en 2019-2020, voici votre calendrier :

- **Vous avez été averti avant les grandes vacances 2019 par un message** de votre rendez-vous de carrière.
- **Entre octobre 2019 et mai 2020, vous serez prévenu 15 jours à l'avance au moins de votre rendez-vous de carrière**. Lors de celui-ci, vous serez inspecté, puis vous aurez un entretien avec l'inspecteur. Enfin, dans un délai de 6 semaines, vous aurez un entretien avec votre chef d'établissement. Si la date ne vous convient absolument pas, vous pouvez demander qu'elle soit modifiée.
- **En juin 2020, un message vous avertira de consulter sur SIAE les appréciations** de vos évaluateurs.
- **Une phase de dialogue avec vos évaluateurs s'ouvre alors pendant les 15 jours qui suivent la réception du message**. Si vous estimez que des appréciations dans la grille d'évaluation ne reflètent pas la réalité, vous devez l'indiquer de façon courtoise et argumentée à vos évaluateurs. N'oubliez pas de contacter préalablement le SNALC pour être conseillé tant sur la forme que sur le fond.

  Même si les échanges de l'année 2019 montrent que la « phase de dialogue » est bien souvent un dialogue de sourds, le SNALC vous conseille d'user de cette possibilité qui vous est offerte, sans abuser !

Si vous avez eu un rendez-vous de carrière en 2018-2019, voici votre calendrier :

- **Du mois de juin 2019 à la première semaine de septembre, s'est déroulée la phase de dialogue** : elle dure théoriquement 15 jours, mais, suite à un bug de SIAE au mois de juin, elle a été prolongée…
- **Avant le 1er octobre, vous devez être informé de l'appréciation finale de l'autorité compétente**. 2 possibilités s'ouvrent alors :
  a) Si l'appréciation finale vous convient, vous n'avez rien à faire : elle devient définitive.
  b) **Si vous jugez l'appréciation finale injuste** (notamment au regard des items dans la grille d'évaluation, ou du contenu des appréciations littérales), **vous avez 30 jours (soit avant le 1er novembre 2019) pour demander sa révision à l'autorité compétente** (recteur ou ministre), en argumentant de façon courte et raisonnable votre contestation. Demandez conseil préalablement au SNALC.
- **Si vous avez fait un recours, l'autorité compétente a 30 jours (donc avant le 1er décembre) pour vous répondre, ou pas…** L'absence de réponse équivaut à un rejet de votre demande. Dans cette configuration, vous avez à nouveau 2 possibilités :
  a) Si l'appréciation corrigée vous convient, vous n'avez plus rien à faire : elle devient définitive
  b) **Si l'appréciation n'est pas corrigée, et que vous la trouvez toujours injuste, vous avez à nouveau 30 jours** (en pratique, avant les vacances de Noël 2019), **pour faire appel devant la Commission administrative paritaire**.
- **La Commission administrative de votre corps** (agrégé, certifié, CPE, PEPS, PLP, PSY-EN…) **se réunira au 1er trimestre 2020**. Sa décision, elle, sera enfin définitive !

L'avis du SNALC

Ce calendrier ressemble à une course d'obstacle. Vous comprenez pourquoi le SNALC a voté contre le PPCR, alors que le SNES, l'UNSA et le SGEN ont voté pour !

LE SYNDICAT LE MOINS CHER DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ENCORE PLUS FACILE ! PRIVILÉGIEZ LE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE OU PAR PRÉLÈVEMENTS MENSUALISÉS SUR LE SITE SÉCURISÉ DU SNALC

Plus de courrier ni de chèque à envoyer !

Pour adhérer en ligne : www.snalc.fr/adhesion-carte/ ou QR-code

Vous pouvez déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts ou êtes crédité si non imposable.

Outre les services apportés aux adhérents du SNALC sur leur carrière professionnelle, d'autres avantages sont offerts :

Une couverture juridique qui fait la différence...

Les adhérents du SNALC bénéficient, sans supplément de cotisation, des services juridiques de la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires en cas de problème avec un chef d'établissement, des élèves, des parents d'élèves... La GMF met à disposition des conseillers pour toute question relative au Droit dans l'exercice de nos fonctions, et assure notre protection et notre défense par l'intermédiaire d'un réseau d'avocats spécialisés. Il n'est donc plus besoin de prendre une assurance complémentaire pour les risques de conflit (injures, harcèlement, dénonciations calomnieuses...) liés à notre profession.

De nombreuses réductions auprès de nos partenaires avec Avantages SNALC

Nous pouvons suivre votre dossier pour :

- Avancement d'échelon
- Mouvement inter (barèmes)
- Listes d'intégration
- Congés de formation
- Postes adaptés
- Listes d'aptitude
- Accès à la hors classe
- Mouvement intra (barèmes et affectations)
- Accès à la classe exceptionnelle et à la hors échelle
- Titularisation
- Affectation des TZR

Vacances scolaires 2019/2020 (zone B)

Vacances de la Toussaint
19 octobre au 4 novembre
Vacances de Noël
21 décembre au 6 janvier
Vacances d'hiver
15 février au 2 mars
Vacances de printemps
11 avril au 27 avril
Vacances d'été
4 juillet

Les revendications salariales portées par le SNALC

Pour que les enseignants ne soient pas les grandes victimes de la réforme des retraites, le SNALC demande que le traitement net des enseignants soit revalorisé à hauteur de la rémunération moyenne des cadres A de la fonction publique, ce qui implique :

1) **L'augmentation des indemnités de façon à ce que leur part atteigne 30% du traitement brut (comme dans le reste de la fonction publique) au lieu des 10% actuels**.
2) **En conséquence, une augmentation de la part fixe de l'ISOE / ISAE**, afin de l'aligner sur la prime purement statutaire que touchent les autres cadres de catégorie A.
3) **La modification du calcul de la rémunération des heures supplémentaires**, avec majoration de 25% par rapport à l'heure de service normale et indexation sur l'échelon.
4) **La réfection des grilles indiciaires avec ajout d'échelons et large ouverture de l'accès à la classe exceptionnelle**.
5) **Le dégel du point d'indice,** indispensable pour éviter l'érosion permanente du pouvoir d'achat.

snalc écoute

une ligne d'écoute, anonyme et gratuite, ouverte à tous les personnels

tous les lundis, mercredis et vendredis de 18 h à 21 h

01-84-60-89-87